

vénérable Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice du monastère des Ursulines, et la vénérable Mère Marguerite Bourgeois, fondatrice de la congrégation de Notre-Dame.

Durant le cours de l'année dernière deux autres personages non moins remarquables par la pureté de leur vie, la réputation de sainteté qu'il ont laissée après eux, et la vénération générale et constante dont ils ont été l'objet parmi notre peuple, ont obtenu le même honneur, et nous permettent d'espérer qu'un jour nous pourrions leur offrir le culte public et solennel que l'Eglise rend aux bienheureux.

Nous voulons parler en premier lieu de Monseigneur François de Montmorency Laval, premier évêque de Québec, celui qui mérite si bien le titre d'apôtre de la Nouvelle France et de fondateur de l'Eglise du Canada, parce que le premier, il a été jadis appelé à l'évangéliser en qualité de successeur des apôtres, et qu'il y a jeté les fondements de la hiérarchie catholique.

Le zèle de ce pontife s'est exercé sur toute l'étendue du Canada, qu'il a parcouru en tous sens, poussé par une soif ardente du salut des âmes ; ce qui forme aujourd'hui le diocèse de Montréal a été sous sa juridiction épiscopale ; il a été le premier pasteur de nos ancêtres ; il a visité à diverses reprises notre ville et plusieurs de nos paroisses, et l'on conserve encore, dans tous les endroits honorés de son passage, le souvenir de sa piété, de sa foi, de son dévouement, de sa profonde humilité et de son inépuisable charité.

Le procès épiscopal préliminaire fait à Québec, sous la direction de Son Eminence le cardinal Taschereau, s'est terminé il y a quelques années ; c'est à la suite de ce procès que la Congrégation des Rites a rendu, le 23 août de l'année dernière, une décision favorable que le Saint-Père a ratifiée le 24 septembre de la même année, ordonnant en même temps qu'on émit le décret de l'introduction de la cause de Mgr de Laval, accordant par là même à ce grand serviteur de Dieu le titre de VENERABLE. Nous publions ce décret à la suite de la présente Lettre Pastorale.

(A suivre).